Solidaires Finances Publiques
DIRCOFI CENTRE OUEST

La force de tous les agents de la DGFiP

Solidaires Finances Publiques

COMPTE RENDU AUDIO CONFÉRENCE DU 11 MAI 2020 DE 10H00 A 11H55

Une septième audio-conférence dans le cadre de la pandémie du Covid 19 a eu lieu le lundi 11 mai 2020 entre les organisations syndicales locales et la direction de la DIRCOFI Centre Ouest.

Les sujets abordés ont été les suivants :

1°) <u>Modalités d'application de la note DGFiP du 29 avril 2020 relative à l'ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 (Jours de congés et jours RTT)</u> :

La direction a commenté la note DG datée du 29 avril 2020 sur la prise de congés et jours RTT au titre de la période d'urgence sanitaire diffusée le 6 mai. Elle a reconnu une parution tardive.

S'agissant des personnels en ASA, les dispositions prévues à l'article 1 de l'ordonnance vont être appliquées sans négociation possible donc pour les personnes en ASA en continu, il sera retiré 5 jours de RTT pour la période allant du 17 mars au 16 avril et 5 jours de congés ou de RTT à compter du 17 avril jusqu'à fin mai. En cas de panachage ASA/télétravail, on proratisera les jours. Chaque chef-fe de service prendra contact avec les agents concernés pour faire le point.. La direction a toutefois admis que les agentEs en situation d'ASA mais qui auraient participé à des audio conférences de service (et a fortiori si un travail leur avait été demandé) pourraient déposer une ou plusieurs demi-journées de télétravail, après une appréciation du chef-fe de service.

SOLIDAIRES a rappelé que cette note relative à l'application DGFIP de l'ordonnance du 15 avril 2020 qui prévoit que l'article 1 de l'ordonnance ne souffre pas d'exception quant à son application et quant à la situation individuelle des personnes couvertes par une autorisation spéciale d'absence est superfétatoire par rapport à l'ordonnance, et contraire à un des objectifs de la note qui est de garantir un traitement équitable et juste des situations individuelles. Dans son tract du 23 avril dernier, la section SOLIDAIRES de la DIRCOFI Centre Ouest vous avait apporté un florilège de situations injustes à ce titre.

Pour les personnels en télétravail, la direction a souligné que le chef-fe de service a la faculté, afin de tenir compte de nécessités de service, de leur imposer jusqu'à 5 jours d'ARTT (ou à défaut, de congés annuels).

SOLIDAIRES a souhaité une position claire, à l'instar de celle prise par la DIRCOFI Nord (*« … il ne sera imposé aux télétravailleurs, sauf circonstances particulières signalées par les chefs de service, aucune période de congés sur la période considérée. »*)

En réponse à SOLIDAIRES, la direction a indiqué qu'elle partage la position prise par la DIRCOFI Nord, et qu'il ne sera imposé aux télétravailleurs, sauf circonstances particulières signalées par les chefs de service, aucune période de congés sur la période considérée. SOLIDAIRES sera attentive aux fameuses circonstances particulières qui pourraient être invoquées pour écarter le principe de droit à congés choisi par l'agentE.

Concernant le pont du 22 mai, la direction a confirmé qu'il sera respecté et a souhaité, sauf

décision contraire de la centrale, que ce jour puisse être déposé en congé ou RTT (la possibilité d'une autorisation d'absence exceptionnelle pourra être utilisée, le cas échéant, le 13 juillet prochain).

Le déplafonnement du CET pour 2020 est en cours d'étude. Les agentEs pourraient ainsi poser jusqu'à 20 jours dessus et avec un maximum de 70 jours de congés. Attention, rien de définitif n'a encore été publié, ces informations sont donc données sous réserve de ce qui sera retenu.

2°) <u>Déclinaison du plan local de reprise d'activité :</u>

La direction a présenté ses 2 volets relatifs (1) aux conditions matérielles/sanitaires (note Dircofi du 4 mai 2020 déjà transmise le 4 mai) et (2) à la reprise de la mission CF (PRA-CF de la DGFiP).

1/ Conditions matérielles/sanitaires (note Dircofi du 4 mai 2020 déjà transmise le 4 mai)

La direction est revenue sur la note locale datée du 4 mai 2020 intitulée « Organisation de la sortie de la période de confinement – covid 19 ».

La commande DIRCOFI (mais ne relève pas du budget de la DIRCOFI) d'un colis de produits d'hygiène (gel, spray, gants, papier) par brigade n'est toujours pas livrée. Si la commande devait ne pas être honorée, une demande de prêt de produits d'hygiène serait envoyée aux directions locales. Sur le site Solférino (Rennes), l'installation de la signalétique et la présente de gel hydroalcoolique, de savon et d'essuie-mains devraient permettre une rentrée en présentiel le 12 mai.

Sauf à Laval (faute d'un nombre suffisant de personnes intéressées), les restaurants administratifs vont rouvrir, en offrant une forme de restauration froide (panier repas). Pour le restaurant administratif de Rennes, le tarif du panier repas serait à 8,95€ (plus élevé qu'auparavant).

S'agissant des masques, la direction a souligné que la distribution par les préfectures fonctionnait bien et que tous les agents allaient être équipés. Même si la situation est variable d'un département à l'autre, la plupart des sites de la DIRCOFI Centre Ouest auraient récupéré des masques. Il y aurait environ un stock de 30 masques par agent. A Nantes (site Gaston Doumergue où la distribution de masques est directement gérée par le Secrétariat Général), il y aurait 3 masques par agent quotidiennement. A Rennes (Solférino), 2900 masques auraient été reçus pour un total de 110 agents.

La direction a rappelé que les masques pour un usage sur le lieu de travail, ne peuvent venir qu'en complément et non pas en substitution du respect des consignes sanitaires, des règles de distanciation sociale et des gestes barrière.

Sauf pour le site de Chartres, la direction a déclaré être optimiste sur les conditions sanitaires de reprise.

Le CHSCT 35 se réunira en audio le 20 mai à propos notamment des conditions sanitaires de reprise.

SOLIDAIRES a souhaité avoir des précisions sur la date de déménagement de la division 6 (Orléans) dont elle a eu communication officieusement et qui serait prévu le 25 mai.

La direction a confirmé cette information et a précisé que la DRFIP 45 était à l'origine de cette décision. Tout en admettant que la date était rapprochée, la direction s'est montrée confiante dans la bonne réalisation de l'opération.

SOLIDAIRES a observé une accélération du calendrier par rapport à ce qui avait été dit dans le cadre du CTL du 20 avril dernier. Notre organisation a souligné les difficultés logistiques et sanitaires que ce déménagement à brève échéance allait soulever. Tou-te-s les collègues concerné-e-s n'avaient pas fini leurs cartons. On ne pourra pas ouvrir les cartons tout-de-suite. Un nettoyage approprié des locaux devra être effectué. Une difficulté pour respecter les règles de distanciation sociale pourrait se poser pour deux collègues partageant le même bureau. L'installation informatique (notamment installation réseau) pourrait ne pas être concomitante à l'arrivée des collègues dans les nouveaux locaux.

La direction a répondu que tout allait bien se passer... Les cartons sont déjà presque finis. Cette date de déménagement serait due au plan de charge de la société de déménagement qui n'aurait

pas d'autre possibilité que cette date ou attendre le 25 septembre ! La direction a ajouté qu'elle prendrait contact avec la DRFIP 45 pour réaliser au mieux ce déménagement.

A la demande de SOLIDAIRES, la direction a indiqué que les journées d'ASA des collègues concernéEs par le déménagement seraient ajustées en tant que de besoin.

2/ Reprise de la mission CF à la DIRCOFI Centre Ouest

A partir du Plan de Reprise de l'Activité du contrôle fiscal (la note locale du PRA datée du 11 mai 2020 a été remise aux organisations syndicales à la clôture de l'audio conférence), la direction a présenté sa déclinaison opérationnelle de la reprise d'activité à la Dircofi, cadencée autour de 3 périodes (mai-juin, juin à septembre, à partir de septembre) et de 4 priorités hiérarchisées : poursuite des soutiens aux DDFiP, passage en revue des procédures en cours puis reprise des contrôles suspendus, examen des fiches 3909 en stock, engagement de nouveaux contrôles. Elle a insisté sur le fait que cette reprise devait être graduelle et progressive.

SOLIDAIRES ne revient pas sur le contenu de la note du 11 mai qui a été diffusée aux agentEs hier. Notre organisation tient à apporter trois focus sur cette reprise :

- la mission de soutien des agents volontaires auprès des directions territoriales reste prioritaire ;
- toutes les propositions de rectification relatives aux CF en cours devront être transmises à l'Animation du CF pour validation ;
- l'expérimentation MRV n°2 relative à la programmation et aux régularisations actuellement mise en application par la BEP pourrait être généralisée au niveau des brigades de vérification.

SOLIDAIRES a demandé, dans le cadre de la reprise des CF, dans quelle mesure une distinction serait opérée entre les activités expressément autorisées pendant l'état d'urgence sanitaire et celles qui ne l'étaient pas.

La direction a répondu que ce critère fait partie de l'arbitrage par dossier qui sera rendu par l'Animation du CF.

La direction a rappelé attendre une fiche MRV établie par le service national du CF.

En réponse à SOLIDAIRES sur la date de fin de suspension des délais en matière de CF (délai suspendu jusqu'à un mois après la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire (10 juillet) soit jusqu'au 10 août ?), la direction a indiqué qu'elle communiquera une fois cette date connue de manière définitive.

La direction a noté que le risque sanitaire ne devait pas être un prétexte pour certaines entreprises pour différer le CF.

3°) <u>Offre de soutien de la DIRCOFI aux DDFIP/DRFIP</u> :

La direction a d'abord rappelé les 3 volets du dispositif de soutien de la DIRCOFI aux DDFIP/DRFIP :

1°/ Accompagnement PAS / TVA (opération finie) : 1 seul collègue concerné ;

2°/ Fonds de solidarité aux entreprises : environ 20 collègues sont concernés (sur les 102 volontaires) et 6 directions locales sont intéressées ;

3°/ Campagne IR : désormais 65 collègues sont impliqués. La campagne IR est assurée soit par téléphone (appels sur rdv) soit par e-contacts.

Suite au 2ème recensement relatif au renfort téléphonique (centres de contact) 25 agents supplémentaires se sont portés volontaires. Les collègues volontaires (soit près de 90) ont des référents locaux (Mmes PIROT et BONTE)

La direction a indiqué assurer une nouvelle mission de soutien pour la DRFIP 44 pour la mise à jour de modèles U auprès du PELP (3 volontaires).

Au total 116 agents de la DIRCOFI Centre Ouest sont mobilisés dans les missions de soutien aux directions territoriales.

La direction a ajouté que ce soutien auprès des directions locales pourrait être étendu à d'autres missions, comme par exemple le traitement des dossiers CCSF et CODEFI.

La prochaine audio-conférence d'information entre les organisations syndicales et la direction est prévue le lundi 25 mai 2020 à 10H00.

Prenez soin de vous, de vos proches et de vos collègues.

RESTONS EN CONTACT
N'hésitez pas à nous faire remonter vos demandes ou interrogations sur
solidaires-fp-dircofi-co@dgfip.finances.gouv.fr
Retrouvez également d'autres informations sur notre site national
https://solidairesfinancespubliques.org
Pendant cette période de confinement, le journal l'UNITE est ouvert à tous